

PRESENTEVILLERS INFO



Avril 2021

AFFOUAGES

Il est rappelé aux affouagistes qu'ils doivent informer la mairie lorsqu'ils ont terminé leur lot, et donner l'estimation du volume façonné : délai fin avril 2021.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE

Pour la rentrée 2021, sont concernées:

- Les familles d'Allondans, de Dung et de Presentevillers qui ont un enfant né en 2018.
- Les nouvelles familles arrivant dans une de ces communes.
- Les familles extérieures qui demandent une dérogation.

1/ Chaque famille est invitée à envoyer à l'adresse suivante :

mairie.presentevillers@wanadoo.fr avant le 30 avril 2021

- une copie des pages des vaccinations du carnet de santé de l'enfant,
- une copie du livret de famille,
- un justificatif de domicile.

Un certificat d'inscription vous sera alors délivré.

2/ Les inscriptions se finaliseront ensuite à l'école de Presentevillers.

Pour ce faire, merci de prendre rendez-vous avant le 7 mai 2021 auprès de la directrice de l'école au 03 81 92 36 89, ou par courriel à ecole.presentevillers@ac-besancon.fr.

ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Les Élections Régionales et Départementales 2021 sont prévues les **dimanches 20 et 27 juin**.

Le recours au vote par procuration sera facilité. Chaque électeur aura la possibilité de disposer de deux procurations et le dispositif 'maprocuration.gouv.fr' permettra par ailleurs d'établir une procuration de façon presque totalement dématérialisée.

OBJET TROUVE

Un téléphone portable trouvé rue de la Noé attend son propriétaire à la mairie.

VIVRE ENSEMBLE

Nuisances sonores : Rappel de l'arrêté préfectoral du 19 avril 2005.

« Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit nuisant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **du lundi au vendredi :** **de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- **les samedis :** **de 9h à 12h et de 15h à 19h30**
- **les dimanches et jours fériés :** **de 10h à 12h. »**

BIODECHETS ET COMPOSTAGE

Les déchets organiques constituent 1/3 des ordures ménagères que nous jetons à la poubelle, ainsi ils finissent leur vie en décharge ou en incinérateur.

La priorité reste la lutte contre le gaspillage alimentaire, pour s'assurer que ne terminent à la poubelle que les biodéchets « inévitables ». Pour ces derniers, il faut qu'ils puissent être compostés ou méthanisés.

Méthanisation : traitement naturel des déchets organiques qui conduit à une production combinée de gaz convertible en énergie (biogaz) et d'un « digestat » utilisable comme compost (en cours de déploiement à PMA).

Le compostage est la transformation naturelle des déchets biodégradable en compost (engrais naturel).

- **Quoi ?** Déchets de cuisine, déchets verts et les déchets du potager ...

- **Pourquoi ?** Réduire le poids de votre poubelle,

Réduire la quantité des déchets verts à apporter en déchetterie,

Produire vous-même un engrais 100 % naturel et gratuit.

- **Comment ?** : Avec des composteurs individuels (en vente à PMA, ou auto-construction avec des palettes) ou en tas (si vous avez de grandes surfaces de jardin).

Références PMA : <http://www.agglo-montbeliard.fr/dechets/compostage.html>
ambassadeurs.tri@agglo-montbeliard.fr

☎ : 03 81 31 84 99

Pour vous procurer des composteurs :

* Compostière de Vieux-Charmont, Route de Bognard

* Direction de la collecte et traitement des déchets à Voujeaucourt, rue de la Charmotte